COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 13 mai 2022

COVID-19 EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE :

L’épidémie continue de reculer mais n’est pas derrière nous

**La situation sanitaire suit une évolution favorable en Bourgogne-Franche-Comté, où contaminations et hospitalisations diminuent ces 7 derniers jours, tout en restant à un niveau élevé. A partir de ce lundi 16 mai, le masque ne sera plus obligatoire dans les transports collectifs. Il fait cependant partie des bons réflexes à conserver pour protéger les plus fragiles.**

La diminution de la circulation du virus se poursuit en Bourgogne-Franche-Comté, avec un taux d’incidence désormais inférieur à 400 cas pour 100 000 habitants et un taux de positivité des tests un peu au-dessus de 20%. En dépit de leur net repli, ces indicateurs se situent encore bien au-dessus des seuils d’alerte (50 cas pour 100 000 habitants ; 10% concernant le taux de positivité).

Si la région est passée par ailleurs en phase post-épidémique concernant la grippe, l’impact des prises en charge des formes graves de ces affections continue de se mesurer à l’hôpital.



Dans la continuité des allègements progressifs des mesures de gestion de l’épidémie, le port du masque ne sera plus obligatoire dans les transports collectifs à compter de ce lundi 16 mai.

Le masque reste obligatoire dans les établissements de santé et les établissements médico-sociaux et recommandé dans plusieurs cas de figure :

-les situations de **grande promiscuité**,

-les **lieux clos et mal ventilés**, en particulier en présence des **personnes fragiles**,

-pour les **personnes symptomatiques et les cas positifs**, jusqu’à 7 jours après leur sortie d’isolement.

Le port du masque reste un outil efficace pour prévenir la transmission du COVID-19 au même titre que les gestes barrière comme l’aération régulière des lieux clos ou le lavage fréquent des mains.

L’autre moyen de lutte contre l’épidémie, la vaccination, garde son actualité. L’ARS Bourgogne-Franche-Comté encourage les plus de 60 ans à faire leur deuxième rappel chez leur professionnel de santé de proximité.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| |  |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | --- | |  | |  |  | | --- | --- | | |  | | --- | |  | | |  | |

Le bilan de l’épidémie dans la région s’établit ce 13 mai 2022 à 6 396 décès en établissements de santé ; 2 487 en établissements médico-sociaux.